

## DELIBERATION N°2025-129

L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat de Prévention, Collecte, Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure se sont réunis à BRIONNE (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, le Président.

**Étaient présents : Titulaires :** BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DUONG Isabelle, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, FINET Pascal, JEHANNE Éric, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilyne, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PRESLES Gwendoline, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, TEMPERTON Joël, TIHY André, VAGNER Marie-Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

**Pouvoirs :** THIEBAULT Damien donne son pouvoir à PECOT Bertrand

**Suppléants votants :** DANNEELS Philippe (suppléant de DELAMARE Frédéric), DEFLUBE Fabienne (suppléante de DE ANDRES Carole), DORLEANS Jacques (suppléant de GENCE Claude), GIRARD Jocelyne (suppléante de LEROUX Etienne), HUNOST Sylvain (suppléant de LECOCEY Véronique) et LECOUCHE Alain (suppléant de DUMESNIL Jean-François).

**Suppléants non-votants : /**

**Étaient excusés :** AUGER Michel, BERNARD Jean-François, CHAUVIERE Noël, DE ANDRES Carole, DELAMARE Frédéric, DEZELLUS Michel, DOUVENOU Gérard, DUMESNIL Jean-François, GENCE Claude, LECOCEY Véronique, LEROUX Etienne, LEVASSEUR Dominique, MERCIER Damien, ROCFORT Françoise, SANCHEZ Sabrina, SEYS Nicolas, THIEBAULT Damien et VANDOOREN Bernard.

**Étaient absents :** AUBOURG Jean, DARMOIS Alexis, DUFROY Maria, FONTAINE Alain, GALLAIS Sylvain, MADELON Jean-Louis, PIERRE Michel, ROBILLOT Philippe, STAB Anne et VANHEULE Philippe.

**Assistaient à la réunion :** PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice Pôle Ressources Humaines & Insertion, LEFRANC Sébastien – Responsable exploitation & Logistique, FABRE Sébastien – Responsable du CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Adjointe CETRAVAL, LEBAS Ilianna – Responsable Développement Commercial, FRESLAUD Isabelle – Responsable Finances, BOITEL Dominique – Responsable de communication, CORDEY Marlène – Responsable des Affaires Générales et RIVOALLAN Marie – Assistante aux Affaires Générales.

Titulaires.....	29	Suppléants votants.....	6	Suppléant non-votant.....	0
Pouvoirs.....	01	Total votant.....	36	Présents.....	35

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 45.**

**Date de la convocation : 03 décembre 2025. Secrétaire de séance : SIMON Bertrand.**

## APPEL A CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES : APPEL EN DECEMBRE POUR LE MOIS DE JANVIER

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, déterminant les délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président, et notamment son article 1er précisant que le Comité Syndical délègue certains pouvoirs à l'exception en outre du montant des contributions et des droits d'entrée des professionnels ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 02 juillet 2025 n°2025-083, rendue exécutoire le 03 juillet 2025, fixant le montant des différentes contributions pour l'année 2025 ;

Afin d'assurer une continuité dans les appels à contributions auprès de ses collectivités adhérentes ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :**

**Article 1 :** D'approuver les modalités d'appel à contribution du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 comme suit :

La transmission des titres de recettes et des avis de sommes à payer se fera comme précisé ci-dessous :

- Début janvier pour le mois de janvier ;
- Mi-janvier pour le mois de février ;
- Mi-février pour le mois de mars.

Les appels à contributions mensuels de janvier, février et mars 2026 se feront sur la base du Budget Prévisionnel 2025 :

Intercom Bernay Terres de Normandie	640 036.09 €
Communauté de Communes Roumois Seine	470 596.50 €
Communauté de Communes Pays d'Honfleur-Beuzeville	82 687.01 €
Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge	233 886.75 €
Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle	216 689.00 €

Après le vote du budget et des tarifs applicables pour l'année 2026, une régularisation sera effectuée, tenant compte des trois premiers acomptes versés et des tonnages réels pour ces trois premiers mois. Les collectivités adhérentes seront informées par courrier des modalités appliquées.

**Article 2 :** Concernant la contribution liée à la collecte, n'ayant pas encore d'éléments financiers pour l'année 2025 concernant la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, le PRECOVAL émettra les trois premiers acomptes de cette contribution après le vote du Budget Primitif 2026.

**Article 3 :** D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
DELAPORTE Jean-François  
Président du Précoval



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.